



Championnat suisse des jeunes filles (Règlement valable dès le 30 août 2013)

Chapitre I: Forme d'organisation

Art. 1 Principe

- 1 La Fédération Suisse des Echecs (FSE) organise chaque année le Championnat suisse des jeunes filles (CSdJF).
- 2 Il se déroule dans les catégories U12 et U16.
- 3 Avec l'accord du responsable de la Commission des compétitions juniors (CCJ), les deux catégories peuvent être regroupées en un seul tournoi. Dans ce cas, un classement additionnel séparé est établi pour les participantes U12, titres et prix se cumulent.

Art. 2 Compétence

- 1 La CCJ est responsable de l'organisation du championnat.
- 2 La CCJ peut accorder l'organisation du tournoi à une section de la FSE ou à un groupe de personnes intéressées.

Chapitre II: Règles pour le tournoi

Art. 3 Durée

Le tournoi dure deux jours et se déroule normalement durant un week-end du deuxième trimestre.

Art. 4 Droit de participer, droit de concourir pour le titre

- 1 Ont le droit de participer, les joueuses qui ont lors de l'année de l'organisation du tournoi
 1. au maximum 12 ans dans la catégorie U12 ;
 2. au maximum 16 ans dans la catégorie U16.
- 2 Ont le droit de concourir pour le titre, les citoyennes suisses, ainsi que les joueuses domiciliées en Suisse, qui ont lors de l'année de l'organisation du tournoi
 1. au maximum 12 ans dans la catégorie U12 ;
 2. au maximum 16 ans dans la catégorie U16.

Art. 5 Coûts

- 1 La CCJ détermine la finance d'inscription au tournoi.
- 2 L'ensemble des repas, l'hébergement pour une nuit, ainsi qu'un cadeau souvenir sont compris dans la finance d'inscription.

Art. 6 Appariements

- 1 Les appariements sont effectués par un programme reconnu par la FSE.
- 2 Les appariements sont effectués suivant les points Elo de la liste de classement de la FSE.
- 3 Les joueuses qui n'ont pas de points Elo de la liste de classement de la FSE sont classées dans l'ordre alphabétique.

Art. 7 Mode et cadence

- 1 Le tournoi se dispute en sept rondes au système suisse.
- 2 La cadence est de 20 minutes pour toute la partie plus 5 secondes par coup.

Art. 8 Autres règles pour le tournoi

- 1 Les règles de la FIDE pour les échecs rapides sont valables.
- 2 Le silence prévaut dans la salle de tournoi pendant le déroulement des parties. En outre, il est interdit de fumer et d'analyser. L'organisateur est responsable du respect de ces règles.

Chapitre III: Classements

Art. 9 Classement

- 1 Le classement se fait suivant le nombre de points obtenus ; en cas d'égalité, il se fait selon le système Buchholz.
- 2 En cas d'égalité des points obtenus et au système Buchholz, la somme des Buchholz est déterminante.
- 3 Si l'égalité persiste, les joueuses sont classées selon l'âge, à partir de la plus jeune.

Art. 10 Match de départage

- 1 Si les deux joueuses les mieux classées pouvant obtenir le titre de championne suisse d'une des catégories ont obtenu le même nombre de points, elles disputent un match de départage pour déterminer l'octroi du titre.
- 2 Une partie est disputée avec 5 minutes pour les Blancs et 4 pour les Noirs. La joueuse avec le meilleur classement selon l'art. 9 peut choisir avec quelle couleur elle joue. Si la partie se termine par la nullité, les Noirs sont déclarés vainqueurs.

Art. 11 Titres, distinctions

- 1 La meilleure classée des participantes concourant pour le titre de chaque catégorie est championne suisse des jeunes filles de la catégorie d'âge correspondante.
- 2 Les trois premières de chaque catégorie reçoivent un prix.

Chapitre IV: Litiges

Art. 12

- 1 L'organisateur détermine un arbitre.
- 2 L'arbitre tranche de manière définitive les litiges éventuels. Les recours sont exclus.